

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 AVRIL

## TONKIN ET DAHOMEY

Au Dahomey, d'après les nouvelles reçues au sous-secrétariat des colonies, les troubles ont pris un caractère de gravité qu'on ne saurait méconnaître. Des bandes de Dahoméens pillent et détruisent les villages voisins de Porto-Novo. Le lieutenant-gouverneur a envoyé au roi de Dahomey une protestation « énergique, mais en termes mesurés ».

Nos compatriotes ont dû prendre, de concert avec l'administration, des mesures nécessaires de défense. On avouera que cette attitude du roi de Dahomey, pensionnaire du gouvernement de la République, est fort étrange. Que devient le respect des traités ?

Du Tonkin, de graves nouvelles nous sont aussi officiellement communiquées. Nos troupes ont eu à faire à des bandes annamites, abandonnées à elle-mêmes depuis quinze mois!!!... et qui avaient établi dans les montagnes des forts très bien organisés et formidablement défendus. Nos troupes, fortes de trois mille hommes, ont dû, après une longue préparation par l'artillerie, attaquer ces forts les 28 et 30 mars. Les bandes disloquées se sont enfuies.

Le général Voiron, qui commande les opérations, procède à l'occupation définitive du pays. Nous avons perdu vingt soldats et trois officiers. On ne parle pas des blessés.

Toutes ces nouvelles ont causé au Palais-Bourbon une émotion assez vive. Plusieurs députés manifestaient l'intention de provoquer immédiatement les explications du gouvernement.

Mais on a appris que le conseil des ministres avait autorisé le sous-secrétaire d'Etat aux colonies à déposer une demande de crédits

supplémentaires de 360,000 fr. environ, pour nos établissements du Soudan.

Cette demande de crédits renvoyée à la commission des finances sera discutée aujourd'hui ou demain.

L'occasion paraît donc propice pour engager un débat à fond sur la politique coloniale du gouvernement. Il est donc possible que les questions que MM. Hervieu et Bouge, notamment, avaient l'intention de poser au gouvernement sur les incidents du Tonkin et du Dahomey, soient rattachées à la demande de crédits déposée par M. Jamais.

## Les aveux de Ravachol

Ravachol a parlé! il a même trop parlé! On se demande vraiment si ce bandit ne se moque pas des magistrats!

L'interrogatoire a été très court, mais le redoutable anarchiste a bien employé son temps — s'il faut en croire la version de la préfecture de police.

Quand MM. Athalin, juge d'instruction, et Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, sont entrés dans la cellule de Ravachol, le gredin s'est écrié moitié gouaillieur, moitié sérieux:

— Ah! vous voilà enfin... Vraiment je commençais à désespérer de vous voir jamais... Que désirez-vous de moi, parlez... Je suis résolu à tout vous apprendre, sauf le refuge des « compagnons » que vous recherchez encore; parlez, je répondrai à toutes vos questions.

On ne voulait pas, d'ailleurs, en cette première entrevue, pousser Ravachol trop loin; il suffisait de lui faire dire à quels attentats il avait pris part; et si réellement il était l'un des auteurs de l'explosion de la rue de Clichy.

Ravachol ne se fit pas prier et ne fit aucune difficulté pour avouer qu'il était l'auteur prin-

cipal des attentats du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy.

Boulevard Saint-Germain, il était accompagné de Gustave Mathieu, de Béala et de la maîtresse de ce dernier, Mariette Soubert, qui avait réussi à passer la marmite explosible à la barrière sans être inquiétée par les employés de l'octroi.

Ravachol n'a pas participé directement à l'attentat de la caserne Lobau; il n'a fait que l'indiquer.

L'engin a été fabriqué par Bastard, et c'est Gustave Mathieu qui l'a disposé sur l'entablement de la fenêtre du réfectoire des gardes municipaux et en a allumé la mèche.

Rue de Clichy, Ravachol n'était accompagné que de Gustave Mathieu, les autres conspirateurs ayant été arrêtés quelques jours avant l'explosion de la rue de Clichy. La bande anarchiste se proposait également de faire sauter les bureaux de deux journaux du matin, et la maison de M. Letellier, député de l'Algérie, 2, rue de Rotrou.

Les magistrats abrégèrent et lui posèrent cette dernière question:

— Vous vous reconnaissez l'auteur du vol de dynamite commis à Soisy-sous-Etioles?

— Oui. J'étais avec Mathieu, le petit Simon, dit « Biscuit », et deux autres compagnons qui avaient travaillé comme terrassiers aux carrières de Soisy, Fougoux et Chalbrét.

Plusieurs de nos confrères donnent également « les aveux de Ravachol »; mais nos informations particulières nous forcent à faire beaucoup de réserves.

Ravachol a-t-il parlé? Oui, certainement, mais a-t-il vraiment: « mangé le morceau » comme on l'a affirmé? Ce n'est pas certain; en effet, nous tenons de source sûre que, samedi, en sortant de la cellule de Ravachol, M. Athalin a dit avec découragement: « Tout est à recommencer ».

On affirmait également que, non seulement l'anarchiste n'avait rien avoué, mais avait déclaré au contraire avec une grande énergie qu'il n'était pour rien dans les explosions du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy.

Il est difficile, on l'avouera, de connaître l'exacte vérité en face de telles contradictions. Ravachol sera interrogé de nouveau aujourd'hui lundi.

## FABRIQUE CLANDESTINE DE DYNAMITE

On vient de découvrir, dans la banlieue de Paris, une fabrique clandestine de dynamite.

L'enquête ouverte par le commissaire de police de la circonscription a établi qu'elle existait depuis six mois environ; elle était dirigée par un anarchiste qui a pris la fuite à la suite des dernières perquisitions.

Le parquet, qui a été avisé samedi, le fait rechercher.

Nous dirons quelle est sa part de complicité dans les récentes explosions.

## DYNAMITE VOLÉE A TARBES

Des employés de la gare de Lourdes, voulant placer hier, vers midi, sur la ligne de Pierrefitte, un wagon d'un train de marchandises parti à minuit de Toulouse, constatèrent qu'il était fracturé.

Une caisse de cartouches de dynamite, destinée à la Compagnie des mines de Pierrefitte, a été volée. Le wagon provenait de Port-Vendres.

Le parquet et le préfet sont sur les lieux.

## Les nouveaux tarifs des chemins de fer

Le 1<sup>er</sup> avril ont commencé à être appliqués les nouveaux tarifs de chemins de fer qui comportent des réductions importantes sur les

## Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE

# FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

### 1 — L'INVENTEUR AVEUGLE

Dix années se sont écoulées, depuis les événements que nous avons racontés au lecteur.

Metz-la-Pucelle a rendu ses canons au roi de Prusse, et le général Trochu, qui avait dit: « Le gouverneur de Paris ne capitulera jamais! » a fait capituler par un autre.

À la suite de ces malheurs si grands, la Commune s'est allumée, puis éteinte, et la France blessée se demande si elle existe encore.

La ville de Saint-Denis a eu, dans cette sombre épopée, ses journées de gloire et ses jours de deuil.

Les Prussiens sont partis et les usines recommencent à voir fumer leurs grandes cheminées.

Hélas! combien sont tombés à la guerre étrangère et à la guerre civile! Les ouvriers se comptent à l'atelier et se parlent bas:

— Qu'est devenu Pierre?

— Tué à Strasbourg.

— Et Paul?

— Mort de faim en Allemagne.

— Et un tel?

— Dans les prisons de Versailles, à Belle-Isle, ou à la Nouvelle-Calédonie.

Et l'atelier semble triste, et les chants joyeux du travailleur n'accompagnent plus le bruit strident des marteaux.

Dans l'usine de M. Martel, la situation est plus tranchée encore.

Jetons un regard dans le passé.

À la suite du vol commis par Claude Vincent et Séverin Billou, vol qui créait un déficit sur les bénéfices de l'année, les actionnaires devinrent méfiants.

D'autre part, l'absence de M. Martel fils aux affaires de la société se fit vivement sentir.

M. Martel père tomba gravement malade, et sa vue, déjà atteinte, fut bientôt perdue tout à fait. L'excellent homme fut guéri, mais il était aveugle.

Il fallut confier la direction de l'usine à un

étranger qui, tout en faisant son devoir, manquait du feu sacré qu'allume toujours l'intérêt direct.

La fabrique traîna ainsi quelques années, lorsque survinrent coup sur coup plusieurs faillites.

Un malheur n'arrive jamais seul, et M. Martel eut la douleur d'en supporter toute une série.

Il y eut alors grève, puis chômage. Les actions furent vendues au-dessous du pair; bref, l'usine luttait encore contre la déveine, lorsqu'éclata la guerre de 1870. M. Martel était trop patriote pour rester inactif devant le désastre général.

Il avait consacré la plus grande portion de sa fortune à racheter les actions de l'usine: il sacrifia le reste pour lutter contre l'ennemi.

Il fit fondre des canons qu'il offrit au gouvernement de la Défense nationale.

Pour récompense, les obus ennemis vinrent détruire la plupart de ses bâtiments, et l'année 1872 le trouvait debout contre l'adversité, courageux, résigné toujours, mais aveugle et ruiné.

Deux choses pourtant le soutenaient encore: Un immense amour pour la fille de son fils, devenue une charmante jeune fille de dix-huit

ans, et une invention nouvelle et utile dont il voulait doter son époque, et à laquelle il travaillait depuis longtemps.

C'était une grue de sauvetage, pour renflouer les vaisseaux en mer et les bateaux en rivière.

Armande et son invention étaient, dans son esprit, deux sœurs jumelles.

Il regrettait ses yeux, parce qu'il ne pouvait faire lui-même les plans de son œuvre préférée.

Cette grue de sauvetage était un espoir, le dernier, pour éviter ce naufrage commercial nommé faillite.

Oui, cette fabrique, autrefois bruyante et prospère, était devenue sombre et morne. Les ombres de M. et M<sup>me</sup> Martel fils semblaient planer au-dessus d'elle.

Cependant parfois une voix fraîche s'élevait dans la petite maison, au milieu des arbres restés debout. C'était la fauvette de l'usine. C'était la fée qui ramenait le sourire sur la figure du grand-père.

Armande Martel était une grande jeune fille, brune comme son père était brun, le teint légèrement pâle, ayant dans la marche quelque chose de viril, qui annonçait de la volonté. Mais cela disparaissait sous un abandon gra-

prix actuels, du moins pour la troisième et la deuxième classe.

Ces réductions ont pour point de départ la suppression de l'impôt de 10 0/0 établi en 1874 sur les transports à grande vitesse. Les Compagnies, de leur côté, ont consenti une réduction semblable en faveur des voyageurs de deuxième classe et une réduction du double au profit des voyageurs de troisième. Il en résulte donc, à partir de vendredi dernier, des diminutions de prix correspondantes pour chacune des trois catégories. A première vue, ces diminutions seraient respectivement de 10, de 20 et 30 0/0; mais elle n'atteignent pas exactement ces proportions, parce qu'il y a lieu de tenir compte d'une taxe de 120 0/0, prélevée par l'Etat dès l'origine des voies ferrées, et qui subsiste en dehors de l'arrangement actuel. Par suite, les réductions réelles se chiffrent comme suit : première classe, 9,09 0/0; deuxième classe, 18,18 0/0; troisième classe, 27,27 0/0. Quelques données générales permettront d'embrasser d'un coup d'œil les changements qui se sont accomplis, et en même temps de calculer les prix pour n'importe quelle distance, d'après le nombre de kilomètres parcourus.

Le tarif ancien pour la première classe était de 0 fr. 1232 par kilomètre; il se trouve réduit de 0 fr. 4120.

Pour la deuxième classe, ce tarif est ramené de 0 fr. 924 par kilomètre à 0 fr. 756; pour la troisième, il descend de 0 fr. 678 à 0 fr. 4928.

Des réductions correspondantes sont effectuées sur les prix des cartes d'abonnement allant au-delà de certains parcours. Les excédents de bagages, les transports de chiens, de valeurs, d'objets d'art ont aussi leur part de dégrèvement, mais bornée à la suppression de l'impôt général de 10 0/0.

Pour les militaires et marins, les taxes sont réduites pour la 1<sup>re</sup> classe à 0.028 par kilomètre; à 0.021 pour la 2<sup>e</sup> classe et à 0.015 pour la 3<sup>e</sup> classe.

Les chiens n'ont pas été oubliés : depuis le 1<sup>er</sup> avril, ils paient une taxe de 0.0168 par kilomètre, soit 10 0/0 de moins qu'avec les tarifs anciens; toutefois la perception ne sera jamais inférieure à 30 centimes. Les excédents de bagages sont également exonérés de 10 0/0.

L'agriculture est appelée à profiter dans une large mesure des réductions opérées sur le prix de transport des denrées et des animaux. Pour les denrées dont le poids n'excède pas 40 kilog., on a établi des barèmes réduits décroissant avec la distance. L'échelle graduée varie de 0,35 par 1,000 kilog. effectuant un parcours de 1,000 kilomètres et au-delà. En résumé, 1,000 kilog. de messageries ou de denrées qui payaient l'autre semaine 55 fr. pour être transportées à 100 kilomètres, 275 fr. à 500 kilomètres et 440 fr. à 800 kilomètres, ne

paient plus, depuis le 1<sup>er</sup> avril, que 35 fr. pour 100 kilomètres, 163 fr. pour 500 kilomètres et 253 fr. pour 800 kilomètres, soit des différences en moins allant de 20 fr. à 187 fr.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

Quant à la réduction opérée sur le prix des transports d'animaux vivants et des voitures, elle n'est pas inférieure à 20 0/0 sur les prix anciens.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 avril 1892.

La liquidation des valeurs au parquet et en Banque s'opère facilement grâce à l'argent bon marché et au découvert qui se rachète. La tenue ferme des rentes est due aussi à cette dernière cause. Le 3 0/0 Ancien monte à 96.85; le Nouveau à 96.80 et le 4 1/2 à 105.76.

La Rente Italienne se maintient à 87.82 grâce à des manœuvres de spéculation et aux efforts d'un syndicat intéressé au placement des dernières obligations à long terme émises.

L'Extérieur cote 59 1/2 et le Portugais se maintient à 26 1/4.

La hausse des Fonds Russes concorde avec la hausse du rouble à Berlin à 208 1/4, le Nouveau à 76 3/8 et l'Orient à 67 3/8.

L'action de la Banque de France éprouve des variations dues au classement qui s'est opéré lorsqu'on avait craint que des innovations fâcheuses ne fussent introduites dans le projet de renouvellement. Le Crédit Foncier clôture à 1,187. La Banque de Paris est très ferme à 610. Le Crédit Lyonnais reste à 747. La Société Générale offre un placement à plus de 5 0/0 avec son revenu de 13.02. Le Comptoir National d'Escompte est à 490 fr.

L'action Immeubles de France a des demandes à 457.50. Son revenu de 25 fr. fait pressentir des cours plus élevés.

Les Chemins Economiques valent 404.25.

#### VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

### Chronique Locale

ET DE L'OUEST

#### COURSES DE VERRIE-SAUMUR

On annonce que les courses de Verrie-Saumur auront lieu, cette année, le dimanche 3 juillet.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 1<sup>er</sup> avril. — Alexandre-Marie Bourgeois, à l'Hospice.

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Georges-Jean-Joseph Priou, lieutenant au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Nevers, et Anne-Marie-Antoinette-Marguerite Mortier, sans profession, à Saumur.

Antoine-Alfred Bouyeron, cultivateur, à Saint-Chabrais (Creuse), et Marie-Elisabeth Blondet, sans profession, à Saint-Dizier-la-Tour (Creuse).

Arthur-Marie Robin, typographe, à Angers, et Camille-Marie Bessonneau, sans profession, à Saumur.

Victor-Auguste Gasnault, entrepreneur, et Rose-Blanche Tremblay, sans profession, tous deux à Saumur.

Henri-Charles-Marie Boré, instituteur, et Aline-Sophie Collet, professeur, tous deux à Saumur.

Auguste-Eugène Peigné, tonnelier, et Marie-Aimée-Joséphine Tessier, domestique, tous deux à Saumur.

Camille-Alexandre Douet, employé de commerce, à Bagnoux, et Marie-Autoinette Fayret, brunisseuse, à Saumur.

Pierre-Marie Papin, champagniseur, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Marie-Adélaïde Claveau, domestique, à Saumur.

Louis-Marie-François-Raymond Merle de Labrugère vicomte de Laveaucoupet, lieutenant au 6<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, à Saumur, et Laure-Elisabeth-Marie-Marguerite Docteur, rentière, à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées).

Jean Couyat, cavalier de manège, à Saumur, et Gabrielle Montfort, employée de commerce, à Poitiers.

André-Chrétien Heinrich, couvreur, et Antoinette Gourre, chapelière, tous deux à Bort (Corrèze).

Marie-Jean-Baptiste Roger, commerçant, à Linières-Bouton (Maine-et-Loire), et Constance-Anna Brunet, sans profession, à Saumur.

Gabriel Pichard (veuf), maréchal-ferrant, à Saumur, et Marie-Rosalie Bazin, cuisinière, à Paris.

Albert-Désiré-Louis Cousin, gendarme à cheval, à Saumur, et Clémentine-Léontine-Antoinette Ploquin, couturière, à Saint-Martin-de-la-Place.

Pierre Levet (veuf), marchand, à Saint-Clément-des-Levées, et Marie Authier, sans profession, à Saumur.

Gustave-Marie-Ange Ouilic, mécanicien, et Esther-Berthe Guillot, sans profession, tous deux à Saumur.

#### DÉCÈS

Le 31 mars. — Jeanne Albert, rentière, célibataire, 83 ans, rue du Collège.

#### BULLETIN MILITAIRE

L'Officiel a publié la liste, par corps d'armée, des sous-officiers de cavalerie déclarés admissibles à l'examen d'instruction militaire (exécution de l'article 23 de l'arrêté ministériel du 2 août 1889).

Le 9<sup>e</sup> corps d'armée comprend les noms suivants :

De Chérissey, maréchal des logis chef au 4<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

Collot, maréchal des logis fourrier au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

Jalenques, maréchal des logis au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

De Macé de Gastines, maréchal des logis chef au 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers.

Boutot, maréchal des logis au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

Gaudon, maréchal des logis au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

De Rohan-Chabot, maréchal des logis au 2<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

De Lestapis, maréchal des logis au 2<sup>5e</sup> régiment de dragons.

Burdillat, maréchal des logis fourrier au 7<sup>e</sup> régiment de hussards.

Duret, maréchal des logis au 7<sup>e</sup> régiment de hussards.

Frestel, maréchal des logis au 7<sup>e</sup> régiment de hussards.

Piquois de Montenay, maréchal des logis chef au 7<sup>e</sup> régiment de hussards.

Crussol, maréchal des logis à l'École de cavalerie.

Demonchy, maréchal des logis chef à l'École de cavalerie.

Menin, adjudant de manège à l'École militaire d'infanterie.

\*\*

A propos de tenue, deux décisions sont prises par la 2<sup>e</sup> Direction :

Les officiers de cavalerie en retraite, les officiers de cavalerie du cadre des Écoles de Saumur et de Saint-Cyr, les officiers hors cadres du personnel des remontes et des compagnies de ce service porteront, au lieu du dolman, la tunique ample et les épaulettes d'argent.

Comme on l'avait demandé, la veste est supprimée dans la gendarmerie. Cette arme ne fera plus usage que de la tunique ample.

#### Police des cafés et autres lieux publics

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre un arrêté réglementant la police des auberges, cafés, cabarets, salle de danse et autres débits de boissons à consommer sur place.

Aux termes de cet arrêté, ces établissements ne pourront être ouverts avant le jour et devront être fermés en toutes saisons, dans le département de Maine-et-Loire, savoir :

A minuit, dans la ville d'Angers ;

A onze heures du soir, dans les chefs-lieux d'arrondissement ;

A dix heures, dans toutes les autres communes.

En raison de circonstances exceptionnelles, tous les débits d'une commune ou quelques-uns seulement pourront être autorisés, par le préfet, à rester ouverts jusqu'à une heure plus avancée de la nuit.

Le premier jour de l'an, les dimanche et

marli gras, le jour de la Fête nationale du 14 juillet, ces établissements pourront rester ouverts toute la nuit.

Les jours de foires et de fêtes locales légalement instituées, des autorisations de prorogation d'ouverture pourront être accordées, par mesure générale, sur la demande de MM. les maires, par le préfet dans l'arrondissement d'Angers, et par les sous-préfets dans les autres arrondissements.

Dans toute autre circonstance, les cafetiers et débitants qui désireront tenir leurs établissements ouverts après l'heure réglementaire, de fermeture, devront en faire la demande, sur timbre de 60 centimes, et la remettre au maire de la commune qui la transmettra, avec son avis, à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Les débitants autorisés seront tenus de représenter, à toute réquisition des agents de la force publique, la permission qui leur aura été accordée.

#### LE PRIX GODARD

Nous avons parlé avant-hier du prix Godard que la Société des agriculteurs de France met au concours entre les agriculteurs de Maine-et-Loire. Les demandes de renseignements doivent être adressées au secrétariat de la Société industrielle et agricole d'Angers, 7, rue Saint-Blaise.

#### RENVERSÉ PAR UNE VOITURE

Hier matin, M. le docteur Bontemps descendait en cab la place de la Bilange.

M. Beaudouin, âgé de 70 ans environ, marchait en avant, et regardait très attentivement des chevaux qu'un maquignon conduisait au moment où arrivait sur lui la voiture. Le docteur et son garçon poussèrent à plusieurs reprises des cris d'avertissement; mais le malheureux bonhomme, au lieu de se garer, s'avança du côté opposé. Bientôt, atteint par le véhicule heureusement très léger, une des roues lui passa sur le corps.

Relévé immédiatement et conduit à la pharmacie de M. Laumondais, le père Beaudouin reçut les premiers soins du docteur qui put constater que son état n'avait rien de grave.

M. Bontemps a fait transporter M. Beaudouin à son domicile, quartier des Ponts, et lui a continué ses soins.

Ce vieillard, qui est un peu sourd, a en outre la vue faible. Aujourd'hui, il est aussi bien que possible, et, grâce au caoutchouc qui entoure les roues de la voiture, il n'a sur le corps aucune ecchymose, pas le moindre bleu.

#### CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE

Quelques membres de l'Harmonie, voulant profiter de la belle journée d'hier pour prendre la clef des champs, ont manqué à l'appel pour leur concert du soir. L'exécution des morceaux a beaucoup souffert de ces vides par trop sensibles. M. Muray, fort heureusement, ne s'est pas trouvé dans le nombre des absents. Il s'est fait applaudir dans une fantaisie de Beer qu'il a jouée avec un véritable talent.

Si l'organe de Mlle Berny, jeune soprano des Concerts Colonne, n'a pas atteint toute sa puissance, il a une grande souplesse. Dans l'air de la Traviata, Mlle Berny a fait pressentir une cantatrice. Comme toujours, M. Guénault a charmé la salle avec ses monologues qu'il dit avec goût et intelligence, et MM. Goubeault et Renault ont reçu les plus chaleureux applaudissements après leur duo de violon qu'ils ont joué en artistes consommés.

La soirée s'est terminée par une fantaisie musicale très applaudie et qui n'est, en raccourci, que la pièce à succès de ces temps derniers.

Nous lisons dans le compte rendu d'un concert donné il y a huit jours, à Beaufort, par la musique de cette ville, dirigée par M. Neerman :

« Il nous reste à complimenter d'une façon toute particulière les artistes et amateurs qui ont bien voulu prêter leur concours à notre fête intime.

• M. Goubeault, de Saumur, dont l'éloge

est plus à faire, et que les Beaufortais connaissent bien, nous a charmés par les mâles accents de son violon, dans une fantaisie et dans la *Traviata*.

Nous lui savons gré et le remercions d'avoir bien voulu nous faire connaître M. Guéroult, de Saumur, qui a obtenu de réels succès dans le *Hanneton*, et le *Petit Chaperon-Rouge* dit par un Anglais. »

#### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

La *Voyage de Suzette* continue à faire de fort belles recettes au Grand-Théâtre. La pièce est, maintenant, rondement menée, et constitue un spectacle des plus attrayants.

Nos confrères engagent leurs concitoyens à se presser s'ils veulent voir les splendeurs de la mise en scène de cette amusante opérette, car la fin de la saison approche.

La troupe d'opéra a été licenciée vendredi. Aujourd'hui lundi et demain mardi, relâche, la pièce étant représentée ces deux jours à Saumur. — Mercredi, reprise à Angers du *Voyage de Suzette*, qui sera joué tous les soirs, sans exception, jusqu'au 10 avril.

A ce sujet, disons que cette pièce va obtenir sur notre scène le même succès que sur celle d'Angers. Les décors sont arrivés ce matin et tout promet un spectacle digne d'attirer la foule ce soir et demain au théâtre de Saumur.

#### DISPARITION

Nous avons parlé en son temps de la disparition d'Henri Thévenot, domestique chez un négociant de notre ville. Depuis le 20 mars, ce jeune garçon n'a laissé trace nulle part. On craint un suicide.

Voici son signalement: teint blême, yeux gris, bouche moyenne, cheveux châtains, profondes gerçures au mains, taille 1<sup>m</sup>50 environ, c'est-à-dire grand pour son âge (14 ans).

Il était vêtu d'une grande blouse blanche, d'un pantalon en velours marron un peu ancien, coiffé d'un chapeau mou de couleur loutre, et chaussé de brodequins.

En quittant Saumur, il a pris le chemin de fer pour Port-Boulet, s'est arrêté à cette station, hôtel de la Gare, et, depuis, on ne l'a plus revu.

#### SOUSCRIPTION

POUR

#### L'Université catholique d'Angers

(Suite)

Anonyme, 50 fr. — M<sup>me</sup> veuve Morel, à Segré, 10 fr. — M. le marquis d'Oysonville, 50 francs. — M. l'abbé Dureau, à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, 15 fr. — M. C..., id., 4 fr. — Anonyme, id., 2 fr. — Le clergé et quelques personnes de Beaufort, 274 fr. — M. et M<sup>me</sup> Aubrée, à Rennes, 200 fr. — M. l'abbé Jouanne, à Sablé, 5 fr. — M. le curé et M. le vicaire de Seiches, 30 fr. — M. du Chêne, à Seiches, 25 francs. — M. et M<sup>me</sup> Renou, id., 40 fr. — M<sup>me</sup> Loyer, id., 5 fr. — M<sup>me</sup> Médioux, id., 5 fr. — M<sup>me</sup> Duchesne, id., 5 fr. — M<sup>me</sup> Bouteux, id., 3 fr. — Mlle Frestier, id., 3 fr. — Mlle Perrette Cathelineau, id., 40 fr. — M<sup>me</sup> Frémond, id., 5 fr. — Une anonyme, id., 4 fr.

Anonyme de Vihiers, 40 fr. — M<sup>me</sup> la Supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Ruillé-sur-Loir, 100 fr. — Treize prêtres du canton de Segré, 392 fr. — M. le curé de l'Hôtelier-de-Flée (2<sup>e</sup> versement), 20 fr. — Anonyme de Chatelais, 5 fr. — Le clergé et les paroissiens de Saint-Martin-du-Bois, 65 fr. — Le clergé et les paroissiens de Saint-Sauveur-de-Flée, 45 fr. — Quelques paroissiens de Louvaines, 16 fr.

M. le curé, M. le vicaire et quelques personnes de Gonnord, 115 fr. — Anonyme de Saint-Léger-des-Bois, 5 fr. 20. — A. L. B., de la Trinité, 40 fr. — Anonyme de Sainte-Thérèse, 40 fr. — Anonyme du canton de Durtal, 5 fr. — M. Tirot, fabricant de conserves alimentaires à Nantes, 50 fr. — M. le curé de Chigné, 20 fr. — Anonyme de Chigné, 5 fr. — M. Fairé, député, 400 fr. — M. l'abbé Dedouvres, à Angers, 40 fr.

M. et M<sup>me</sup> Henry-Viger, à Neuillé, 100 fr. —

M. le comte Emile de la Morinière, 400 fr. — M. le curé de Huillé et quelques-uns de ses paroissiens, 20 fr. — Anonyme de Montigné-sur-Moine, 30 fr. — M. le curé de Lasse, 40 fr. — M. le curé de Notre-Dame-d'Allençon, 20 fr. — M. le curé et M. le vicaire du May, 25 fr. — Plusieurs personnes du May, 15 fr. — M. le Supérieur du Petit-Séminaire de Guérande, 20 fr.

M. l'abbé Pasquier, professeur au Petit-Séminaire de Guérande, 40 fr. — MM. les abbés Deschère, Robert et Roperl, professeurs au Petit-Séminaire de Guérande, 15 fr. — Paroisse des Cerqueux-de-Maulévrier, 18 fr. 45. — M. le curé de Miré, 20 fr. — Trois anonymes de Miré, 8 fr. 50. — Le clergé et plusieurs habitants de Varennes-sous-Montsoreau, 200 francs. — Anonyme de Baugé, 40 fr. — M. Ernest Michel, à Saumur, 50 fr.

Plusieurs anonymes, 40 fr. — M. Bellenger, banquier, à Cholet, 50 fr. — M. Debergne, à Cholet, 25 fr. — Anonymes, de Notre-Dame de Cholet, 48 fr. — M<sup>me</sup> Baillou de la Brosse, à Saint-Nicolas de Saumur, 100 fr. — M. Brac, à Saint-Nicolas de Saumur, 20 fr. — Deux habitants de Brissac, 20 fr. — M<sup>me</sup> Ferrière de Controlles (1<sup>er</sup> versement), 50 fr. — Anonyme d'Aviré, 2 fr. — M. le curé de Mozé, 20 fr. — Anonymes de Mozé, 20 fr.

M. le curé et M. le vicaire de Montfaucon-sur-Moine, 30 fr. — Plusieurs personnes de la même paroisse, 10 fr. — Plusieurs paroissiens de Montfaucon, 17 fr. — M. le curé et M. le vicaire de Montigné-sur-Moine, 40 fr. — M. Guimbretière, à Montigné, 5 fr. — Plusieurs personnes de Montigné, 5 fr. 30. — M. le curé de Saint-Pierre de Doué, 30 fr. — M. le curé de Notre-Dame de Doué, 20 fr. — M. l'abbé Landreau et M. l'abbé Dillé, vicaires à Doué, 20 fr.

M. le curé de Denezé-sous-Doué, 15 fr. — M. le curé et M. le vicaire des Verchers, 25 fr. — M. le curé de Meigné, 10 fr. — M. le curé des Ulmes, 40 fr. — M. le curé de Douces et plusieurs anonymes de sa paroisse, 31 fr. — Anonyme de la ville de Doué, 30 fr. — M. le curé de Soulanges, 40 fr.

Total à ce jour: 71,736 fr. 55. (A suivre.)

#### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Pour les mois d'Avril, Mai et Juin 1892

Du 4 au 11 avril. Courants de sud-est avec vents de cette partie; température relativement froide et variable, surtout dans l'est.

Du 12 au 19. Même température que pendant la période précédente avec les vents au sud-est et gelées nocturnes.

Du 20 au 25. Toujours courants du sud-est avec vents froids, temps variable, même pluvieux; giboulées surtout dans l'est, parfois avec orages, cependant le baromètre se tiendra de 760 à 770 et remontera à la fin de cette période.

Du 26 avril au 2 mai. Haute pression du baromètre, vents de nord-est avec gelées qui pourront être préjudiciables en cette saison; courants de l'est à l'ouest dans toute leur activité; cependant, vers la fin de cette période, forte dépression du baromètre et les vents passant au sud-ouest; temps orageux.

Du 3 au 10 mai. Vents au sud-ouest, orages et pluies, surtout dans la partie ouest de la France, mais à la fin de cette période, le baromètre remontera: beau temps.

Du 11 au 18. Baromètre relativement haut avec les vents à l'est qui passeront au sud-est à la fin de cette période; gelées à craindre pour les vignobles. Cependant quelques orages se manifesteront dans l'est vers la fin de cette période.

Du 19 au 25. Vents au sud-est et courants de cette partie: beau temps mais toujours les gelées à craindre, surtout à la fin de cette période.

Du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin. Vents au nord-est et à l'est, haute pression barométrique, temps très sec et chaud.

Du 2 au 9 juin. Toujours les vents au nord-

est et courants d'est à l'ouest, mais baisse du baromètre à la fin de cette période avec température orageuse.

Du 10 au 16. — Vents au sud-ouest et à l'ouest, quelques orages pourront se produire surtout dans l'ouest avec grêle.

Du 17 au 23. Courants d'est avec vents venant de cette partie: beau temps avec température élevée et haute pression barométrique.

Du 24 juin au 1<sup>er</sup> juillet. Même temps que pendant la période précédente et toujours les vents à l'est: temps très sec mais mouvements orageux à la fin de cette période et les vents gagneront l'ouest et le sud-ouest.

#### Résumé:

Le printemps sera généralement peu pluvieux, même parfois très aride avec gelées tardives qui pourront être nuisibles aux vignes, surtout du 14 au 18 mai et du 26 au 9 juin. Avis aux viticulteurs et aux horticulteurs!

Durtal, le 17 juillet 1891.

A. GAULIER.

#### MONTREUIL-BELLAY

Lundi dernier, le feu a pris chez Mme Rousseau, marchande de nouveautés. Avec l'aide de MM. Breton et Gaudicheau, ses voisins, elle put sauver quelques meubles et marchandises en attendant l'arrivée des pompiers. Les pertes ne s'en élèvent pas moins à 10,000 fr.

#### LE MESSAGER ANGEVIN

A la dernière réunion mensuelle, M. Bally, président, a fait une très intéressante communication aux membres de la Société colombophile. Par décision du 27 février dernier, le ministre de la guerre a admis le *Messager angevin* à prendre part aux concours militaires de 1892. Les points fixés pour ces concours de pigeons sont arrêtés par le ministre, qui en avertit officiellement les chefs de gare où doivent avoir lieu les lâchers d'entraînement et concours.

Nous voyons avec plaisir le *Messager angevin* figurer dans le nombre très restreint des sociétés choisies par l'autorité militaire pour aider à la défense nationale. C'est la récompense de son travail et de ses efforts, que le Conseil municipal d'Angers a déjà bien voulu reconnaître par l'allocation d'une subvention annuelle.

Nous espérons qu'à sa prochaine session d'avril, le Conseil général de Maine-et-Loire jugera aussi qu'il est utile de favoriser et d'encourager une société créée, non dans un but d'agrément et de distraction, mais pour réunir des éléments d'informations utiles à nos armées en temps de guerre; c'est une œuvre patriotique.

Nous manquerions à la reconnaissance si nous ne signalions à cette place l'appui donné en cette circonstance par M. le général Fabre et par M. le préfet de Maine-et-Loire.

Le *Messager angevin* doit prendre part, à Tours, du 22 au 23 juin prochain, à une exposition nationale de pigeons voyageurs militaires.

(Ralliement.)

#### Élections Municipales

DU 1<sup>er</sup> MAI

Nous rappelons à nos lecteurs que l'imprimerie PAUL GODET se charge de l'impression de toutes les **Listes de candidats** qu'on voudra bien lui confier.

Les élections approchent, il ne faut pas attendre au dernier moment. Nous engageons donc les personnes dont les listes sont prêtes à les envoyer dès maintenant.

On est prié d'écrire bien lisiblement les noms, afin qu'aucune erreur ne puisse être commise.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 3 Avril 1892

Versements de 103 déposants (22 nouveaux), 41,093 fr. 59.

Remboursements, 31,701 fr. 06.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à

recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Théâtre de Saumur

Bureaux: 7 h. 3/4 — Rideau: 8 h. 1/4  
Direction: H. DAVID.

#### LUNDI 3 et MARDI 4 Avril Le VOYAGE DE SUZETTE

Opérette nouvelle à grand spectacle en 3 actes et 14 tableaux  
Paroles de CHIVOT et DURU, musique de L. VASSEUR

#### Avec le concours de:

M<sup>me</sup> ROSETTI, 1<sup>re</sup> danseuse; NOELLY, danseuse travestie. — Mlle CHAUMEL, 1<sup>re</sup> danseuse demi-caractère, et le corps de ballet.

Les OMERS, clowns de l'Alhambra et Royalty-Théâtre de Londres et du Châtelet

Les Fontaines lumineuses. — Deux grand divertissements

Premier Acte. 1<sup>er</sup> Tableau, Blanchard le Riche. — 2<sup>e</sup> Tableau, Verduron le Pauvre. — 3<sup>e</sup> Tableau, Le Port de Barcelone.

Deuxième Acte. 4<sup>e</sup> Tableau, Athènes. — 5<sup>e</sup> Tableau, La Fête du Gouverneur. — 6<sup>e</sup> Tableau, La Tente de Coricopoulos. — 7<sup>e</sup> Tableau, Une Fête dans la Montagne. — 8<sup>e</sup> Tableau, La Grotte Enchantée.

Troisième Acte. 9<sup>e</sup> Tableau, Le Harem d'Omar Pacha. L'Escamoteur. — 10<sup>e</sup> Tableau, Le Foyer du Cirque Blackson et Cie. — 11<sup>e</sup> Tableau, La Pantomime. — 12<sup>e</sup> Tableau, L'Audience du Pacha. — 13<sup>e</sup> Tableau, Le Cortège du Cirque. Triomphe de Suzette. — 14<sup>e</sup> Tableau, Apothéose.

DISTRIBUTION: Verduron, MM. Allain; André, Vautier; Pinsonnet, Brun; Don Girafon, Bisson; Le général Zéphiris, Beaumont; Blanchard, Nevers; Coricopoulos, Roméal; Omar Pacha, Lepin; Lelina, Peyronnet; Coboul, Peyronnet; Carlos, Beaumont; Demétrios, Fleurville.

Suzette, M<sup>me</sup> Sauvaget; Paquita, Portier; Cora, David; La Rosalba, Regnard; Kaleb, Aubé; José, Audusseau; Hamed, Chauvin; Un crieur, Peyronnet; Un matelot, Aubé; Fernandez, Antonia; Antonio, Maurice.

#### Dernières Nouvelles

Paris, 4 avril, 1 h. 2 soir.

Le bruit de l'arrestation de l'anarchiste Mathieu est dénué de tout fondement.

Une dépêche officielle de Porto-Nuovo, en date du 3 avril, annonce que les troupes dahoméennes continuent d'avancer; elles vont recevoir des renforts.

La ville de Porto-Nuovo sera probablement attaquée aujourd'hui.

HAVAS.

#### Marché de Saumur du Samedi 2 Avril

Froment-commerce,	19 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
Ybectolitre	19 15	Veau	2 —
id. halle (moyenne)	19 60	Mouton	2 40
Méteil	12 —	Porc	1 60
Seigle	11 30	Poulets la couple	4 50
Orge	8 —	Dindonneaux	15 —
Avoine	12 —	Canards	5 50
Sarrasin	20 —	Oies	10 —
Haricots blancs	18 —	Beurre le kilog.	2 50
Haricots rouges	11 —	(Eufs la douzaine)	70 —
Fèves	11 —	Foin, la charretée de	90 —
Noix	15 —	780 kilog.	90 —
Châtaignes	12 —	Luzerne	90 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille	35 —
Son	12 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre,	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	500 —
la barrique,	58 —	id. 2 <sup>e</sup>	30 —
Farine, la culasse de	58 —	id. 3 <sup>e</sup>	28 —
157 kilog.	—	Charbon de bois, les	100 kilog.
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 2 <sup>e</sup> id. 0 <sup>f</sup> 31 66	16 —
id. 2 <sup>e</sup> id. 0 <sup>f</sup> 31 66	—	id. 3 <sup>e</sup> id. 0 <sup>f</sup> 30 —	4 50
id. 3 <sup>e</sup> id. 0 <sup>f</sup> 30 —	—	Charbon de terre	—

Eviter les contrefaçons

#### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

#### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean.

#### P. ANDRIEU

#### Conserves alimentaires

La MAISON ayant épuisé son stock de haricots verts moyens, vend les boîtes de haricots verts très fins:

La boîte,	0.90	au lieu de	1.40
La 1/2 boîte,	0.50	—	0.80
Pois supérieurs, la boîte,	0.80	—	—
— la 1/2 boîte,	0.50	—	—
Asperges au naturel, depuis 1 fr. 25, 1 fr. 60, 2 fr. 25 et 2 fr. 90 la boîte.	—	—	—

#### Prochainement Exposition

de Poissons d'Avril et d'Articles de Pâques à des prix très modérés.

Ces articles sont trop nombreux et trop variés pour qu'il soit possible de les classer dans le journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé (Maine-et-Loire).

## A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1892,

## LE MOULIN A EAU De Saumoussay

A TROIS PAIRES DE MEULES, Situé sur la rivière le Thouet, commune de Chacé, avec ses dépendances,

COMPRENANT :

MAISON D'HABITATION, un jardin et diverses parcelles de pré, d'une contenance totale de 5 hectares.

S'adresser, soit à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Dreux-Brézé, soit à M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> F. VERLET, notaire à Fontevault.

## A VENDRE à l'amiable

## JOLIE PROPRIÉTÉ

Dite LA GARENNE

Située près de Fontevault, comprenant MAISON DE MAÎTRE, en forme de chalet, logement de fermier, 12 hectares 42 ares 78 centiares de terre, vigne et bois, dont 9 hectares 25 ares 93 centiares joignant les bâtiments. Culture d'asperges et de vignes américaines en rapport.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> VERLET.

## A LOUER

Au Pont-Fouchard  
**MAISON**  
AVEC VASTES JARDINS  
S'adresser à M. LAUNAY-MICOUILLAU.

## A VENDRE

Chien de Terre-Neuve, 1<sup>er</sup> force  
S'adresser à M. TERRACOL, hôtel du Faisan, Bourgueil.

## A CÉDER

DE SUITE  
MAGASIN DE CHAUSSURES  
Situé 6, rue du Puits-Neuf, exploité par M<sup>lle</sup> NICOLAS.  
S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillite, 33, rue d'Alsace, Saumur. (237)

ON DEMANDE un bon valet de chambre pas trop jeune.  
S'adresser, 30, quai de Limoges.

## M. VERNERY

Opticien à Pontivy

A l'honneur de prévenir ses clients qu'il est le seul possesseur, pour les départements de Bretagne, Maine-et-Loire et Vendée, des Verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable; les courbes sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue et permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. Vernery donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture fine acier, écaïl e, or, argent.

M. Vernery possède un beau choix de jumelles, baromètres, longues-vues, etc.

En attendant l'honneur de votre visite, recevez, Mesdames et Messieurs, mes salutations empressées.

VERNERY.

Visible Hôtel de Londres, du 5 au 20 courant.

ENTRÉE LIBRE.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECOND RÉDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, Paris.

Cabinet de M. LANGLOIS, Rue du Portail-Louis, Saumur.

On demande à acheter Jardin près Saumur; prix 2,000 fr.  
On offre 8,000 fr. à placer par fractions de 1,000 fr.

A VENDRE: 1<sup>o</sup> Maison neuve, près l'octroi de Nantilly; 2<sup>o</sup> Terrain à bâtir, entre la rue Fardeau et la rue Saint-Lazare; 3<sup>o</sup> Quétier, contenant 77 ares, près le pont de Saint-Florent; 4<sup>o</sup> Jolie Propriété, à Saint-Clément-des-Lévées; 5<sup>o</sup> Belle maison de campagne, à Bagneux, louée 600 fr.

UN MÉNAGE demande place, le mari cultivateur et la femme comme femme de chambre.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER MAISON

Rue du Palais-de-Justice.  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> NANCEUX, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 66.

## A CÉDER

DE SUITE

## Un Atelier de Serrurerie

Avec outillage complet.

BONNE CLIENTÈLE.

S'adresser à M. PINEAU, entrepreneur de serrurerie, 6, rue Brault, à Saumur, ou à M. L. PROUST, 43, rue Dacier.

## LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
12 PAGES IN-4<sup>e</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

## A LOUER JARDIN

Entouré de murs et bien arbruté, Avec petite chambre

Près la gare d'Orléans.

S'adresser à M. BEUROIS, 5, rue du Petit-Pré. (239)

## A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

## MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

## HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

## Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

## IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 <sup>er</sup> choix, le kil. ....	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié .....	1.15	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet ..	0.80	1 <sup>re</sup> qualité, ..	2.60
Bougie à trous .....	1. »	Bon mélange ..	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis ..	3. »
Gruyère 1 <sup>er</sup> choix, le 1/2 kil. ..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 kil. ...	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

## CHANGEMENT DE DOMICILE

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

# MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis 35 francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,